SÉTIF

Une APC dans la tourmente

L'APC de Sétif continue, plus de trois mois après son installation, de vivre un véritable marasme dû à la guerre intestine qui la mine.

A cet effet plusieurs élus sont montés au créneau, en affirmant, dans leurs interventions lors de la réunion du conseil de l'APC de Sétif organisée avant-hier, que l'actuelle instance exécutive du conseil, d'obédience FLN, est incapable d'élaborer un programme de travail pour les cinq années à venir, ou du moins pour les prochains mois.

Les élus locaux ont aussi fustigé l'actuel président d'APC qui n'aurait pas présenté le bilan des travaux réalisés par les différentes directions durant ce premier trimestre. «Nous nageons dans le flou et aucune lueur d'espoir n'est venue éclairer la route de l'une des plus importantes communes du pays. Aucune perspective d'avenir n'a été présentée par le parti vainqueur aux élections locales, à savoir le FLN. Nous exigeons du président d'APC la constitution d'une commission mixte dans les plus brefs délais, composée des différents partis siégeant au conseil en vue d'élaborer un programme pour les cinq ans à venir», ont déclaré certains élus. La réunion du conseil, consacrée à l'adoption de plusieurs dossiers, a été des plus houleuses où énervement et nerfs à fleur de peau ont remplacé sagesse et tact. Les opposants à l'instance exécutive ont soulevé plusieurs irrégularités relatives, notamment à la gestion. A cet effet, les élus ont demandé l'installation d'une commission d'enquête en vue de lever le voile sur l'affaire des consommations astronomiques des téléphones portables des élus.

La facture présentée par l'opérateur téléphonique Mobilis s'élève à 100 millions de centimes durant l'année écoulée.

Les élus ont aussi décidé d'instaurer un seuil à ne pas dépasser pour tout possesseur de ligne professionnelle. Dans le cas contraire, l'APC ne déboursera aucun centime pour payer la facture téléphonique des élus contrevenants. Dans un autre contexte, l'élu Fayçal Ouaret du RND a demandé une réflexion en vue d'économiser la consommation en électricité, notamment celle de l'éclairage public. L'élu a affirmé que l'APC débourse chaque année plus de dix milliards de centimes uniquement pour la consommation de l'électricité. Après une séance, où les membres ont échangé des accusations, voilà que se baisse encore une fois le rideau sur les travaux de l'APC de Sétif qui n'arrive toujours pas à décoller et à prendre au sérieux les problèmes des citoyens.

Imed Sellami

Des directeurs d'école sanctionnés

La direction de l'éducation de la wilaya de Sétif a décidé de prendre des mesures conservatoires à l'encontre de trois directeurs d'école et ce, à partir du 29 mars.

Ces responsables sont accusés par leur tutelle d'avoir refusé de verser l'argent provenant de la vente des livres scolaires à l'Office national des publications scolaires malgré les nombreuses correspondances envoyées à ce sujet. A cet effet, les directeurs des écoles primaires Ahmed-Cheyia (Beni Oussine), Chetab-Lehlou (Hammam Guergour) et Ghil-Azgaghen (Bouandas) se voient suspendus de leurs fonctions en attendant leur comparution devant la commission de discipline et éventuellement leur présentation devant la justice.

I. S.

TIZI-OUZOU

Réquisitoire de l'APC d'Azazga après la grève des commerçants

L'Association des commerçants et des artisans de la daïra d'Azazga (ADPC) se félicite du succès enregistré par la grève générale du 24 mars dernier (voir notre édition du 25 mars) pour protester contre la décision de l'assemblée d'autoriser la tenue d'un marché de proximité animé, selon ses membres, par des marchands qui ne payent pas les mêmes taxes qu'eux.

Entre-temps, l'APC d'Azazga sort de sa réserve et dresse un véritable réquisitoire contre l'organisation commerçante qu'elle accuse, dans une déclaration rendue publique, de s'être rendue coupable de déclarations calomnieuses et d'être mue, selon le premier magistrat de la commune, par une volonté de «régler des comptes politiques» à l'Assemblée.

Estimant être dans son bon droit en réglementant le marché de proximité à deux jours par semaine, alors qu'il se tenait quotidiennement et de manière anarchique, en vue de maîtriser le commerce informel et son insertion dans l'activité commerciale légale conformément aux textes (instruction n° 08 du 26/05/2007 du chef du gouvernement, circulaire n° 112 du 19/08/1995 du ministère du Commerce, décret exécutif n° 93/237 du 10/03/1993 relatif aux activités commerciales, artisanales et professionnelles), l'APC en réfère à une déclaration parallèle, œuvre d'un groupe de commerçants anonymes, s'inscrivant en faux contre l'appel à la grève et suggère de faire un sondage auprès des commerçants qui ont baissé rideau «pour être édifiés quant à l'opportunité de cette grève» condamnée, selon la déclaration, «par des écrits de commerçants qui ont baissé rideau, dupés et mal informés par des personnes qui ont plus de comptes politiques à régler que le souci majeur de porter haut la noble profession qu'ils sont censés représenter».

En voulant pour preuve l'enveloppe financière de 3 millions de dinars accordée dans ce contexte par la direction du commerce en vue de l'aménagement du site choisi à cet effet, l'APC soutient par ailleurs que «la grève du 24 mars est en contradiction avec les engagements pris par l'ACADA avec les différents partenaires, à savoir le maintien du marché, le recensement des types d'activités exercées et la désignation d'une commission avec pour mission le contrôle de la légalité de l'activité non sédentaire exercée» et ce, en n'honorant pas le rendez-vous pris à cet effet.

Considérant que «les consommateurs ont été pris en otages et que personne n'a osé lever le petit doigt pour les défendre et dénoncer le pouvoir d'achat qui s'effrite dangereusement au fil du temps», l'APC s'engage «à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre des conditions et modalités régissant les marchés de proximité». Prenant à témoin la population, l'APC a également rendu publique une correspondance adressée à l'ADPC dans laquelle elle est revenue sur la genèse de l'avènement du marché de proximité, soutenant que l'assemblée a pris ses responsabilités en prenant en charge les doléances des commerçants. Qu'en pense l'Association pour la défense et la protection des consommateurs (ADPC) ?

Son président, ex-P/APC sortant, défend le principe du maintien du marché de proximité mais seulement une journée par semaine «pour ne pas léser les commerçants de la ville», a-t-il tenu à préciser. Sur la question des prix pratiqués par les commerçants de la localité avec ce constat fait par les citoyens qu'Azazga affiche quasiment les prix les plus chers de la wilaya de Tizi-Ouzou et ce, de l'avis des habitants, d'élus et même d'un commerçant qui a justifié ces écarts de prix affichés sur les produits de large consommation par le fait que de par sa situation de ville carrefour, la localité fait l'économie de la fidélisation de la clientèle. Le président de l'ADPC reconnaît cet état de fait avouant cependant l'impuissance de sa structure et arguant de la libéralisation des prix. Une réalité que devra prendre en considération l'Association des commerçants et des artisans d'Azazga pour faire face à la concurrence de ce marché de proximité et des localités voisines. Cette situation pousse d'ailleurs bon nombre d'hommes et femmes à faire leur marché dans la ville voisine de Fréha, indiquaient des citoyens qui commentaient la grève de lundi dernier.

BOUDJIMA

Les transporteurs de voyageurs en grève de deux jours

C'est hier qu'a débuté la grève des transporteurs de voyageurs de la commune de Boudjima. S'étalant sur deux jours, les grévistes justifient leur fait parce que les maintes réclamations faites auprès des autorités concernées sur des problèmes très divers et épineux avaient pas trouvé de réponse.

Il y a quelques jours, les représentants des transporteurs ont eu à affronter le mépris des responsables locaux de la commune de Ouaguenoun. Saisis pour effectuer des améliorations aux ralentisseurs (dos-d'âne) qui paralysent quasiment la circulation, ils ont opposé selon les transporteurs, un méprisant refus bien qu'à quelques kilomètres de là, les autorités de la commune de Aït Aïssa Mimoun ont répondu favorablement à cette doléance. Ces deux jours de grève pénaliseront sans aucun doute les citoyens. La majeure partie de la population de Boudjima est composée de travailleurs et d'étudiants largement dépendants du transport, ils ont commencé la veille à prendre leurs dispositions face à ces deux longues journées où ils seront contraints de ne pas se rendre à leur lieu de travail, généralement à Tizi-Ouzou ou dans sa périphérie.

Le transport connaît depuis longtemps des perturbations le long de la ligne Boudjima-Tizi-Ouzou. Cela ne fait que quelques semaines, depuis que le passage par Makouda est interdit bien que la commune de Boudjima soit administrativement rattachée à la daïra de Makouda. Les jours et les mois à venir s'annoncent plus difficile en raison de la persistance des autorités en charge du dossier du transport de la wilaya de Tizi-Ouzou à ignorer le problème de la commune de Boudjima. Toutefois, l'attitude inconsciente des autorités et la détermination des transporteurs à en découdre avec les responsables du transport ne devront pas occulter le fait que c'est le citoyen qui est pris en otage.

Kamel Boudjadi

OUAGUENOUN

Le siège de l'APC fermé par les citoyens

Les habitants du village de Djebla, dans la commune de Ouaguenoun, ont procédé, hier, à la fermeture du siège de l'APC. A l'origine de cette action, la dégradation quasi totale du tronçon routier reliant ce grand village et le chef-lieu de la commune. Des villageois, qui sont passés à cette action ultime et désespérée, affirment qu'ils ont saisi les différents responsables locaux qui se sont succédé à la tête de cette commmune mais sans aucun résultat palpable.

Par ailleurs, il convient de signaler que ce grand centre urbain joue un rôle prépondérant lors des joutes électorales locales. Ainsi, et depuis des décennies, les citoyens ont reçu une multitude de promesses, mais qui n'ont pas été tenues.

C'est pourquoi donc la fermeture du siège de l'APC est devenue un moyen d'alerter les responsables locaux sur l'état de délabrement total de la route reliant cette localité au chef-lieu de Tizi-Ouzou. C'est, aussi, une façon d'enclencher le dialogue avec les autorités qui ont toujours fait la sourde oreille à leurs doléances.

B. K.

BOUIRA

Rassemblement des PCEF devant le siège de la Direction de l'éducation

Le feuilleton des protestations contre les nouveaux statuts de l'enseignant, au niveau des directions de l'éducation à l'échelle nationale, se poursuit. Hier, c'était au tour des PCEF, quelque 200 personnes sur un total de près de 1000 à l'échelle de la wilaya, de se donner rendez-vous devant la DE pour protester contre les nouveaux statuts de l'enseignant.

Dans une déclaration remise sur place à la presse, les PCEF réclament la revue à la hausse de leur classification en demandant la catégorie 13, c'est-à-dire comme leurs homologues des lycées car, selon eux, ils possèdent les mêmes diplômes, des licences et des ingéniorats, et cumulent la même expérience et les mêmes aptitudes. Selon quelques professeurs présents sur place, les nouveaux statuts sont ségrégationnistes puisqu'ils font la différence entre des enseignants portant les mêmes diplômes en mettant les uns (lycées) dans la catégorie 13 et les autres (collège et du primaire) dans les catégories 10 et 11.

«Avec en sus plus d'heures de travail pour nous (30 heures pour le primaire et 22 heures pour le CEM)», précisent-ils. Notons à la fin que ces protestataires ont remis au directeur de l'éducation une requête adressée au chef du gouvernement. Dans cette requête, les PCEF insistent sur trois points. La classification qui doit être la même que les enseignants du lycée avec la catégorie 13, la possibilité pour ces enseignants PCEF de promotion dans des postes au niveau des CEM et des lycées et enfin, l'octroi de l'indemnité du sud pour les PCEF exerçant dans les wilayas du sud du pays.

Signalons que lors de ce rassemblement des délégués de daïra ont été désignés pour former le bureau de wilaya dans une perspective de constituer une représentation de la Coordination nationale des PCEF affiliée au Snapap.

Par ailleurs, et puisque le problème concerne les nouveaux statuts de l'enseignant, une autre catégorie de travailleurs a réagi également hier. Il s'agit des agents techniques des laboratoires et de maintenance ou ATLM et ceux des agents de laboratoire ou ATL.

Ces deux catégories de travailleurs demandent également la revue de leurs classifications puisqu'elles ont été rétrogradées de la 11/3 à la 7 pour les ATLM et de la 10/1 à la 5 pour les ATL. Et ce, signalent-ils, malgré leurs aptitudes professionnelles et leurs diplômes de licence, de DEUA ou de baccalauréat, ainsi que tous les risques et autres dangers auxquels ils sont constamment exposés dans l'exercice de leurs fonctions au niveau des laboratoires.

Y. Y.

GUELMA

Prison ferme pour cinq trafiquants de drogue

Cinq personnes jugées pour consommation et commercialisation de drogue (kif) ont été condamnées avant-hier à 8 mois et 6 ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Guelma.

Les cinq mis en cause âgés de 19, 23 et 26 ans étaient poursuivis pour constitution de bande criminelle et trafic de drogue. Les faits se sont déroulés le 24 février 2008 dans la commune de Aïn Amara, sur la RN 20, reliant la wilaya de Guelma à Constantine, entre la commune de Houari-Boumediène et Sellaoua Announa. Lorsqu'ils ont été arrêtés, ils acheminaient la marchandise à bord d'un véhicule.

B. A.